

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

03 NOVEMBRE 2008

Le trois novembre 2008, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis SARZIER, Maire, le Conseil municipal s'est réuni sur convocation ordinaire. Monsieur Guy CRESSENS est désigné comme secrétaire de séance. Tous les membres sont présents sauf Mmes Marjorie HUSSON (pouvoir à Madame Danièle BEAUX-SPEYSER), Catherine PERRE (pouvoir à Madame Marie-Françoise DECREAU), MM. Jean-Marc GOZZI (pouvoir à Monsieur Guy CRESSENS) et Monsieur Didier VILNEUVE, excusés.

ADMINISTRATION GENERALE

1- Organisation de la bourse aux livres

Dans le cadre de la semaine de la solidarité internationale, une bourse aux livres sera organisée le 16 novembre 2008.

Lors de sa réunion du 8 septembre 2008, le Conseil Municipal avait décidé d'une organisation de cette manifestation par la bibliothèque municipale.

Compte tenu des contraintes imposées par une gestion directe par la Commune, en particulier sur le plan comptable, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier l'organisation et la gestion de la bourse aux livres à deux associations : le Sou des Ecoles et l'Art à Fond.

FINANCES

1- Régularisation cantine scolaire

Suite à une rupture de stock de cartes de cantine scolaire vendues en Mairie, plusieurs parents d'élèves se sont vus dans l'obligation d'acheter des carnets de 10 tickets pour permettre l'inscription de leurs enfants à la cantine scolaire.

Les tarifs appliqués étant moins intéressants pour ces familles, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser les familles concernées de la différence.

2- Marché public : Appel d'offres pour la construction du réservoir de Sillien

Suite à l'appel d'offres lancé pour la construction du réservoir de Sillien et travaux associés, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché au groupement d'entreprises BESSON / BRAISSAND pour un montant de 860 309.74 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le marché et impute la dépense sur le budget annexe du service de l'eau (chapitre 23, opération 1081).

3- Subvention – Soutien à Haïti suite aux catastrophes naturelles survenues depuis le mois d'août 2008

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une subvention de 500 € au profit d'Haïti pour la reconstruction du pays suite aux différentes catastrophes naturelles survenues depuis août 2008.

4- Budget général : Décision modificative n°2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les modifications à apporter au budget général de la Commune tel que présentées ci-dessous :

- Section de Fonctionnement – Dépenses

Chapitre 012 "Charges de personnel" : + 50 000 € (ouverture de dépenses imprévus : remplacement congés maladie et maternité + ajustement annuel des crédits)

- Section d'Investissement - Dépenses

Chapitre 23 opération 370 "Amélioration du réseau d'éclairage public" : + 7 500 € (remplacement de mâts, achat de décors de Noël...)

Ces crédits sont prélevés sur les crédits du Chapitre 16 "Remboursement d'emprunts" qui sont excédentaires.

5- Budget annexe du Service de l'eau : Décision modificative n°2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les modifications à apporter au budget annexe du service de l'eau tel que présentées ci-dessous :

- Section de Fonctionnement – Dépenses

Chapitre 65 "Autres charges gestion courante" : + 3 000 € (pertes sur créances irrécouvrables concernant la vente d'eau)

Chapitre 67 "Charges exceptionnelles" : + 4 000 € (titres annulés sur l'exercice antérieur)

Ces crédits sont prélevés sur les crédits du Chapitre 23 opération 107 "Réservoir de la Drière", l'opération de construction du réservoir étant terminée et soldée.

6- Budget annexe du Service de l'eau : Admissions en non-valeur

La Trésorerie Principale a transmis à la Commune plusieurs états des restes à recouvrer concernant la vente d'eau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur des titres suivants :

TITRE	MONTANT
TR 5 04	325.81 €
TR 96 01	32.33 €
TR 16 02	458.27 €
TR 37 04	51.47 €
TR 5 04	126.66 €
TR 3 05	1.07 €
TR 5 04	23.00 €
TR 33 07	62.74 €
TR 58 07	100 00 €
TOTAL	1235.99 €

Le Conseil Municipale, à l'unanimité, impute la dépense au budget annexe du service de l'eau, article 654 "Pertes sur créances irrécouvrables".

FONCIER

1- Acquisitions BURDIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition des parcelles de Monsieur Jean-Claude BURDIN tels que présentés ci-dessous :

Section	Numéro	Lieu dit	Superficie en m ²
B	1248	Lachat	2810
B	1409	Pré Violet	1560

Le terrain étant situé en zone agricole, cette acquisition est approuvée au prix de 1 € le m², soit un prix global de 4 370 €.

Le Conseil Municipal charge l'étude de Maître Anna GIANNINI, domiciliée à Fréjus, de rédiger l'acte et autorise la Maire à signer ledit acte.

2- Acquisition Consorts MARTIN

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 votes contre), approuve l'acquisition d'un terrain bâti appartenant aux Consorts MARTIN tel que présenté ci-dessous :

Section	Numéro	Lieu dit	Superficie en m²
C	1717	Route de Drumettaz	1035

Cette acquisition est approuvée au prix de 269 500 €.

Le Conseil Municipal charge l'étude de Maître Brunel, domiciliée à Aix-Les-Bains, de rédiger l'acte et autorise la Maire à signer ledit acte.

3- Servitude de passage – Route du Biolay

Quatre maisons doivent être édifiées route du Biolay sur les parcelles C 2696 et 10. L'accès à ces futures maisons passe sur la parcelle C 2695 faisant partie du domaine privé de la Commune. Afin de permettre à la société JT PROMOTION, promoteur de l'opération, d'assurer la bonne desserte des maisons qu'elle projette de vendre, une servitude de passage doit être établie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, consent une servitude de passage en surface pour tout véhicule, et en tréfonds pour toutes canalisations et tous réseaux, sur l'entière assiette de la parcelle C n° 2695 (fonds servant) au profit des parcelles C n° 2696 et 10 (fonds dominant).

4- ONF – coupe affouagère 2009

L'Office Nationale des Forêt propose à la Commune de passer en coupe la parcelle 1 d'environ 120 m³ de bois sur pied.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- demande à l'ONF de procéder au martelage de la coupe,
- précise la destination de la coupe et le mode de commercialisation, à savoir bois sur pied,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente,
- précise que Monsieur le Maire ou son représentant assistera au martelage de la parcelle.

5- Eau potable de secours – Avenant à la convention de facturation et recouvrement de la redevance d'assainissement

Par délibération du 14 janvier 2008, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) a défini la compétence "eau potable de secours" avec la création d'une redevance spécifique (une redevance fixe de 4 € HT/an par abonné augmentée de 0.02 € HT par m³ consommé, montant qui devrait évoluer progressivement jusqu'en 2011).

Afin d'éviter de générer une nouvelle facturation spécifique de la CALB à l'usager, la CALB propose de retenir un procédé analogue au circuit financier de la redevance assainissement en place, à savoir recette de la redevance par la Commune puis reversement à la CALB. Il est donc proposé d'établir un avenant aux conventions existantes pour la recette de la redevance assainissement.

Le Conseil Municipal, à la majorité (7 votes contre, 5 absences, 6 votes pour) rejette le projet d'avenant à la convention initiale pour mise en œuvre du circuit financier de recette de la nouvelle redevance eau potable de secours au profit de la CALB et n'autorise pas le Maire à signer cet avenant.

QUESTIONS DIVERSES

1- Exposition "La Salle de bain"

Monsieur le Maire indique au Conseil que le CISALB propose à la Commune son exposition itinérante "La Salle de bain".

Cette exposition permet de découvrir les richesses du Lac du Bourget en matière de biodiversité et de sensibiliser le public à la préservation de l'environnement, à la qualité et à la consommation de l'eau.

Cette exposition sera accueillie par la Commune du 24 novembre (vernissage) au 13 décembre 2008 en Mairie.

Des créneaux pour accueillir les enfants seront proposés aux écoles ainsi qu'au SIVU Planet'Jeunes. Le public pourra également avoir accès à cette exposition aux horaires d'ouverture de la Mairie.

L'accès en libre service est complétée par des ateliers pédagogiques. Deux ateliers sont prévus les samedis 26 novembre et 13 décembre de 10 h à 11 h 30 (la participation se fera sur inscription auprès du CISALB).

2- Prochaines réunions

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée le lundi 08 décembre 2008 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.

Le Maire,

Jean-Louis SARZIER